SDIS 31 - Budget Principal

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2018-135 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 30/10/2018

Objet : DELIB 2018-135

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de télétransmission : 30/10/2018 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte :

031-283100014-20181030-2018-135-AR-1-1_1.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20181030-2018-135-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/10/2018

Présents :	3
Représentés :	0
Excusés :	2
QUORUM	3

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA HAUTE-GARONNE

DÉLIBÉRATION n° 2018/135

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, au jour du vingt-deux octobre à quatorze heures, le Bureau du Conseil d'Administration s'est réuni au Service Départemental d'Incendie et de Secours, sur convocation de sa Présidente, Émilienne POUMIROL en date du 18 octobre 2018.

Etaient présents : POUMIROL Émilienne, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël

Etaient excusés : DENOUVION Victor, SIMION Arnaud

OBJET : **CRÉATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES**

FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS

En vue de promouvoir les agents inscrits sur la liste d'aptitude au grade de lieutenant de 2ème classe, suite à leur réussite à l'examen, il est proposé la transformation de deux postes du grade d'adjudant en postes du grade de lieutenant de 2ème classe.

FILIÈRE TECHNIQUE

Suite à la mobilité interne de l'adjoint au chef d'atelier du grade d'adjudant, un avis de vacance ouvert aux cadres d'emplois des sous-officiers et des agents de maîtrise a été diffusé.

Le jury a retenu la candidature d'un agent de maîtrise principal.

Le poste d'adjudant sera supprimé par délibération après avis du prochain comité technique.

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

ENTENDU le rapport de la Présidente,

APRÈS en avoir délibéré,
Les membres du Bureau du Conseil d'Administration, **à l'unanimité,**

APPROUVENT la création d'un poste d'un agent de maîtrise principal.

La Présidente du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours
de la Haute-Garonne,

Émilienne POUMIROL

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.